

LE MINISTRE

PARIS, LE 11 AVR. 2008

à

Messieurs les directeurs généraux et directeurs  
*(liste des destinataires in fine)*

Lors du Conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008, le Président de la République a présenté ses orientations relatives à l'organisation du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, qui confortent notre ministère dans ses attributions et dans son action, et le placent au cœur de la modernisation de l'Etat.

Je souhaite vous préciser les mesures qui concernent très directement l'organisation territoriale de vos services au niveau régional et départemental, les grandes lignes de la réorganisation de l'administration centrale devant être précisées et approfondies à l'occasion d'une réunion spécifique avec les directeurs concernés.

Le Conseil de modernisation a décidé que l'échelon régional deviendrait le niveau de droit commun de pilotage des politiques publiques sur le territoire, dans un souci d'efficacité et de cohérence de l'action administrative. C'est dans ce cadre qu'une direction unique chargée de l'entreprise, de l'emploi, de la consommation et du travail rassemblera l'ensemble des services du ministère qui contribuent au développement et à la régulation économiques, tout en consolidant le lien entre l'emploi et le travail. Cette nouvelle organisation n'affectera pas les liaisons et les passerelles qui existent aujourd'hui au sein des DRIRE. Les services de l'INSEE resteront séparés compte tenu du principe d'indépendance qui préside au fonctionnement de cette administration. Ils seront amenés à renforcer la mutualisation et à faire évoluer la tarification des prestations.

Le Conseil de modernisation a également fixé comme objectif de mettre en place au niveau départemental une organisation des services adaptée aux publics bénéficiaires leur offrant un interlocuteur unique. A ce titre, une direction départementale sera chargée de la protection des usagers et des consommateurs, y compris dans son volet sanitaire et alimentaire. Les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes seront au cœur de cette nouvelle direction. A cet égard, je veillerai à ce que le rôle de pilotage et de mutualisation de l'échelon régional, à mes yeux indispensable, soit préservé.

Le Président de la République a donc souhaité moderniser en profondeur l'organisation de nos services territoriaux. Notre ministère sera ainsi doté, en région, d'une direction à la mesure de ses ambitions et, au niveau départemental, d'une organisation qui confortera l'action en faveur de la protection des consommateurs.

J'ai la conviction que les décisions du Conseil de modernisation constituent une réelle opportunité pour notre ministère. D'abord vis-à-vis de nos publics et de nos partenaires, qui auront ainsi un interlocuteur, capable, sous l'autorité des préfets, de mieux animer et mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre au bénéfice des entreprises et de mieux répondre aux besoins des usagers. Mais opportunité aussi pour nos cadres et pour nos agents, parce que leur travail au quotidien s'enrichira au contact de leurs collègues, dont les missions sont complémentaires, et parce qu'ils disposeront de ce fait d'un espace professionnel élargi. Opportunité enfin de réaliser plus aisément les gains de productivité demandés par le Président de la République, dans le respect de la qualité du service rendu et de la qualité des conditions de travail.

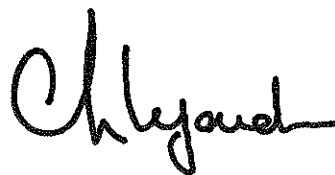
Cette réforme, je la conduirai naturellement en étroite coordination avec mes collègues du gouvernement les plus directement concernés, compte tenu du périmètre de compétences des futures directions régionales et départementales.

Une méthode de conduite de projet et un calendrier seront arrêtés dans les meilleurs délais. Comme le prévoit le Conseil de modernisation, le secrétaire général du ministère sera chargé de coordonner la mise en œuvre des décisions dans le cadre d'un comité de pilotage qui sera réuni très prochainement. Vous serez, ainsi que vos services, étroitement associés à la conception et à la mise en place des nouvelles organisations.

Je veillerai à ce qu'une information transparente et régulière soit organisée à tous les échelons et au fur et à mesure de l'avancement de la réforme. Je veillerai aussi à ce que l'ensemble des travaux soient menés dans le cadre d'un dialogue social approfondi. A cet égard, j'ai demandé à mon cabinet de rencontrer rapidement les organisations syndicales du ministère, ainsi que les associations professionnelles.

\*\*\*

Soyez assurés de ma volonté de mener cette réforme dans la transparence, dans le dialogue, et dans le respect de nos missions, de nos métiers et de nos personnels. Je vous demande de relayer ce message auprès de vos équipes et de me faire parvenir dans les tout prochains jours une synthèse des principales questions de vos collaborateurs, afin qu'elles soient pleinement prises en compte dans les travaux qui s'engagent.



Christine LAGARDE

*Destinataires :*

- *Monsieur le directeur général du Trésor et de la politique économique*
- *Monsieur le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*
- *Monsieur le directeur général des entreprises*
- *Monsieur le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques*
- *Monsieur le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle*
- *Monsieur le directeur du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales*
- *Monsieur le directeur du tourisme*

*Copie : Monsieur le secrétaire général*